



DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMMUNE DE  
COLOMBEY LES DEUX  
EGLISES

PREFECTURE DE LA  
HAUTE-MARNE  
05 MAI 2008  
ARRIVEE

PLAN  
LOCAL  
D'URBANISME

ELABORATION

Plan de zonage au 1/2000<sup>e</sup>  
Village de HARRICOURT

2.6

Arrêté par délibération du Conseil municipal en date du : 12 juillet 2007  
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 4 Mars 2008

CDHU  
Conseil - Développement - Habitat - Urbainisme  
11 rue Pergées 10000 TROYES - Tél : 03 25 73 30 10 Fax : 03 25 73 37 53  
cdhu.10@wanadoo.fr



0 50 100 150 200  
Mètres  
Échelle: 1:2 000



Liste des emplacements réservés

N° d'opération	Désignation	Surface indicative	Localisation	Bénéficiaire
1	Elargissement voirie	30 m²	ARGENTOLLES	Commune
2	Elargissement voirie RD 239 entrée Sud	150 m²	BIERNES	Commune
3	Aménagement carrefour	45 m²	BIERNES	Commune
4	Elargissement chemin de l'Abreuvoir et rue de la Mairie	130 m²	BIERNES	Commune
5	Elargissement CR de Buchey à Biernes	35 m²	BIERNES	Commune
6	Aménagement carrefour de l'Eglise	40 m²	BIERNES	Commune
7	Elargissement voirie RD 239 entrée Nord	180 m²	BIERNES	Commune
8	Elargissement rue de Durmont	110 m²	BIERNES	Commune
9	Elargissement CR de Durmont	170 m²	BIERNES	Commune
10	Aménagement place de l'Eglise	1400 m²	CHAMPCCOURT	Commune
11	Elargissement Voirie Rue de Blaise	300 m²	CHAMPCCOURT	Commune
12	Extension cimetière	270 m²	COLOMBEY	Commune
13	Implantation transformateur	32 m²	COLOMBEY	Commune
14	Création stationnement	800 m²	COLOMBEY	Commune
15	Accès évacuation salle des fêtes	155 m²	COLOMBEY	Commune
16	Extension salle des fêtes	820 m²	COLOMBEY	Commune
17	Stationnement Mairie	1280 m²	COLOMBEY	Commune
18	Aménagement carrefour RD 619	165 m²	COLOMBEY	Commune
19	Accès zone 1AUa rue de Villesec	450 m²	COLOMBEY	Commune
20	Accès zone 1AUa rue de Villesec	400 m²	COLOMBEY	Commune
21	Extension station d'épuration	14 000 m²	COLOMBEY	Commune
22	Agrandissement cimetière résorption insalubrité	5 000 m²	HARRICOURT	Commune

L.123-157 LOI PAYSAGE

Art. L.123-1- (I) du 20/10/1965, 10 déc. 2000, art. 4, L. n° 2006-11, 5 janv. 2006, art. 30, 3) - Les plans locaux d'urbanisme (...) à ce titre ils peuvent (...) 7° Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à équiper pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection

Eléments Bâti

N°	Désignation	Localisation
(a)	Lavoir	ARGENTOLLES
(b)	Ancien château	BLAISE
(c)	Lavoir	BLAISE
(d)	Halle	BLAISE
(e)	Lavoir	CHAMPCCOURT
(f)	Lavoir	COLOMBEY
(g)	Lavoir	HARRICOURT
(h)	Mairie	PRATZ
(i)	Lavoir	LA VILLENEUVE AUX PRESNES

Eléments Naturels

- Haies et alignements à préserver
- Arbres remarquables
- Jardins et vergers

Permis de démolir R.123-11 h

L'ensemble du territoire communal est concerné par l'application du permis de démolir